

La démocratie est-elle en crise ?

Remarques préliminaires

Nous sommes ici en présence d'une question simple, au moins en apparence. Bien entendu, la réponse le sera beaucoup moins car il faudra peser l'essentiel des éléments qui entrent en ligne de compte – et ils sont nombreux ! – pour évaluer ce qui nous permettrait d'affirmer que la démocratie est en crise ou pas, et ce même si chacun de nous est prêt à donner un avis à l'emporte-pièce. Le propre de la dissertation est justement d'éviter ce type de réponse et de s'assurer, par la réflexion, de tout ce qui peut contribuer à l'argumentation.

Il n'en reste pas moins qu'il faut éviter de biaiser. Un défaut fréquent des copies de CAPES tient au fait que, bien souvent, soit parce qu'on trouve la question trop simple, soit parce qu'on n'a pas grand chose à dire à son propos, on répond à côté de la question, voire à une autre qu'on aurait aimé voir posée ! Autrement dit, beaucoup de candidats, bien qu'étant de qualité, sont éliminés du concours – s'éliminent eux-mêmes... – par une (ou deux...) copie(s) hors-sujet. Rappelons ici qu'un tel devoir, même quand le hors-sujet n'est que partiel, aura nécessairement une note inférieure à la moyenne. Au problème posé ici, vous devez donc fournir une réponse aussi claire que possible, même si on s'attend à ce qu'elle soit nuancée.

La proposition de corrigé qui suit tente, précisément, de le faire, sans pour autant prétendre être exhaustive. Elle espère simplement correspondre à ce qu'on est en droit d'attendre d'une (très ?) bonne copie le jour du concours.

Proposition de corrigé

C'est une banalité de dire que, dans les sociétés occidentales, la politique passionne de moins en moins les foules. Nombreux sont les indicateurs de cette désaffection, à commencer par la tendance générale à une augmentation de l'abstention lors des élections, le déclin des partis ou l'audience de plus en plus faible, à la télévision tout particulièrement, des émissions, d'ailleurs de moins en moins nombreuses, que l'on qualifie habituellement de « politiques ».

Or ces sociétés sont connues pour être des démocraties, probablement les plus achevées de la planète. De là à se demander si ce type de régime est en crise, il n'y a qu'un pas. Si c'est le cas, cela signifie qu'il pourrait, à plus ou moins brève échéance, disparaître au profit d'un autre, par exemple une forme d'autoritarisme qui, elle-même, pourrait à son tour se muer en régime totalitaire. Cela s'est vu il n'y a pas si longtemps, dans la première moitié du siècle dernier, et même plus récemment. Beaucoup de ceux qui l'ont connu sont encore vivants et peuvent en témoigner. Et il ne faut pas croire que « la bête immonde » du nazisme, du fascisme ou du stalinisme est définitivement terrassée. Si le pire n'est jamais sûr, du moins peut-il renaître. C'est sans nul doute ce que se sont dits les manifestants de l'entre-deux-tours de la dernière présidentielle française, en 2002, lorsqu'ils ont manifesté, avant de retomber dans une certaine apathie, contre l'éventuelle élection d'un candidat susceptible, à leurs yeux, de mettre à ma la démocratie. On le voit, l'enjeu est d'importance.

Pour savoir si la démocratie est en crise, il faut d'abord la définir, ce qui n'est pas si facile tant il vrai qu'on peut placer sous ce terme bien des choses. Pour faire simple, on peut affirmer, comme le rappelle la Constitution française de 1958, qu'elle est « le gouvernement du peuples par le peuple, pour le peuple ». Autrement dit, tous les individus, supposés égaux,

peuvent, et même doivent, participer à la gestion de la Cité (la *polis* grecque qui est à l'origine du mot « politique »). La démocratie serait donc le « gouvernement des citoyens », ceux-ci étant non seulement égaux, mais aussi libres. Ce régime garantit donc les libertés fondamentales, celles de penser ce que l'on veut, de l'exprimer, de s'associer, de se réunir, de circuler, etc. Dans sa forme la plus pure, il faudrait que tous s'occupent des affaires du pays. Ce type de démocratie a pu exister dans l'Antiquité eu égard au nombre restreint d'individus à qui la citoyenneté était reconnue, mais aujourd'hui, sauf exceptions très limitées, elle est remplacée par un système où les citoyens-électeurs désignent des représentants. C'est évidemment ce type de démocratie représentative, donc « impure » en quelque sorte, que nous allons examiner ici, puisque celui qui est, de loin, le plus répandu.

Nous allons voir que, si les motifs d'inquiétude sont bien réels, il y a néanmoins aussi des raisons d'espérer ou, du moins, de ne pas désespérer. Si nous pourrions évoquer, ici ou là, le cas d'autres pays, il n'en reste pas moins que le cas de la France sera privilégié.

I. Une situation critique

Plusieurs motifs incitent à penser que la crise de la démocratie est bien réelle, qui tiennent à la fois à la participation des citoyens à la vie de la Cité et au fonctionnement des institutions.

A. « La démocratie n'est pas un sport de spectateurs »

Cette affirmation d'Antoine Bevort résume la première raison de s'inquiéter de l'avenir du régime démocratique dont on soulignera ici deux aspects essentiels : la montée de l'abstentionnisme et le déclin du militantisme politique et syndical.

Le premier aspect, souligné par les médias lors de chaque élection, est bien connu. Il y a de moins en moins d'électeurs qui se déplacent jusqu'aux bureaux électoraux pour placer un bulletin dans l'urne. Si l'inscription sur les listes électorales, dans les pays où elle n'est pas automatique, est, selon Pascal Perrineau, « le degré zéro de la participation politique », le vote, une ou deux fois par an, n'est guère plus haut sur l'échelle de cette participation eu égard aux sacrifices qu'il suppose : s'informer pour pouvoir choisir en toute connaissance de cause et prendre quelques minutes ou dizaines de minutes sur son temps de loisir pour aller voter. Néanmoins, dans des populations pourtant mieux formées et plus informées, les abstentionnistes sont toujours plus nombreux, quelles que soient les élections, même s'il y en a qui intéressent plus que d'autres et drainent encore une majorité d'électeurs (en France, les élections présidentielles ou, à un degré moindre, les municipales) alors que d'autres sont massivement boudées. Ainsi, aux dernières élections au parlement européen, en 2004, ce sont environ 52 % des électeurs français inscrits qui n'ont pas voté, et 74 % de ceux des pays officiellement admis dans l'Union un mois auparavant ! En France, un tiers environ des abstentionnistes ne vont jamais voter. Ces abstentionnistes sont « hors-jeu », selon le mot d'Anne Muxel, dans la mesure où ils se sentent, à tort ou à raison, exclus du jeu politique. Ce sont surtout des jeunes (ou des très vieux) peu instruits, en majorité de sexe féminin et mal intégrés dans la société (pour cause de chômage, par exemple).

Une majorité d'abstentionnistes, en revanche, vote de temps en temps, mais de moins en moins souvent. Quand ces électeurs votent, il y a de fortes chances qu'ils alimentent la masse croissante, même si elle est encore marginale, des bulletins blancs ou nuls, ou qu'ils s'expriment en faveur de candidats qui n'ont jamais eu, ou pas eu depuis longtemps, de responsabilités, ce qui a pour effet de gonfler le nombre de voix en faveur des extrémistes, de gauche ou de droite, qui proposent des solutions d'autant plus radicales qu'il y a peu de chances pour qu'ils aient à les appliquer, à moyen terme en tout cas. En France, ce vote protestataire profite surtout à ces derniers, le Front national à l'extrême droite de l'échiquier

politique, Lutte ouvrière et la Ligue communiste révolutionnaire à l'extrême gauche. Ainsi, à la présidentielle 2002, Jean-Marie Le Pen pour le premier, Arlette Laguiller et Olivier Besancenot pour les seconds, ont capitalisé près de 30 % des suffrages exprimés. Leur vision très critique de la démocratie telle qu'elle est pratiquée en France séduit une bonne partie de ceux qui considèrent que les politiciens forment une caste (« l'établissement » selon M. Le Pen, traduction littérale de l'anglais *establishment*) supposée coupée des réalités quotidiennes de M. Tout-le-monde, insuffisamment à l'écoute de l'opinion publique, plus soucieuse en fait de ses intérêts particuliers que de ceux du pays. Ils seraient également incompetents, puisqu'incapables de faire face à la fois à la « crise » économique, que manifeste le maintien d'un haut niveau de chômage, et à la mondialisation qui est accusée d'alimenter ce dernier en raison des délocalisations qu'elle engendre et de l'immigration qu'elle facilite. Pour certains électeurs, ils vendraient même notre pays à l'Europe, dont les règlements tatillons rédigés par des « eurocrates » murés dans leur tout d'ivoire ne tiendraient aucun compte des réalités du pays et dont la monnaie, l'euro, alimenterait la hausse du coût de la vie. *Last but not least*, la corruption y ferait des ravages, ce que semble corroborer la multiplication des « affaires » judiciaires. Ainsi, 83 % des personnes interrogées dans le cadre du Panel électoral français 2002, parmi lesquels beaucoup de jeunes, considèrent que les politiciens ne se préoccupent pas de ce qu'ils pensent, soit 24 points de plus qu'en 1978, et 59 % qu'ils sont corrompus.

Si le nombre des abstentionnistes s'accroît, celui des militants, au contraire, décroît. On sait que ce mot a la même étymologie que le mot « militaire » : le latin *miles*. Le militant se bat pour une idée, pour une cause. Si l'on en croit le chiffre déjà très faible, et néanmoins en baisse, des adhérents des partis, le militantisme serait peut-être en voie de disparition. Du côté des syndicats, où leur nombre est très variable d'un pays à l'autre, la régression semble aussi évidente. Or le déclin des grandes organisations, qui ne semble pas émouvoir grand monde, est sans doute aussi un motif d'inquiétude pour le bon fonctionnement de la démocratie. Les partis politiques jouent en effet un rôle de médiateur. Ils sont supposés synthétiser les souhaits et les doléances de la population dans des programmes. Ce faisant, ils contribuent à la socialisation politique de la population en lui faisant comprendre les règles du jeu et en l'obligeant à avoir une vision moins étroite de ses intérêts. Ils donnent en outre des moyens à leurs candidats de faire campagne, sans quoi seuls les candidats dotés d'une fortune personnelle pourraient se faire élire. Quand ils sont au pouvoir, ils ont un devoir de pédagogie, d'explication et de justification des décisions prises ou, au moins, envisagées. Bref, ils constituent – ou devraient constituer – un lien entre les électeurs et le gouvernement. Quant aux organisations syndicales, qui ne sont pas dans le champ politique au sens strict, elles permettent à des individus qui, sinon seraient isolés, de se défendre contre l'arbitraire et les abus.

Or, justement, ces dernières années sont marquées, un peu partout dans le monde, par le triomphe du libéralisme économique qui s'accompagne non seulement de la montée de la précarité et des inégalités, mais aussi d'une vision unilatérale des politiques économiques.

La vie active commence de plus en plus par des « petits boulots » liés à des contrats à durée déterminée quand ce n'est pas par une période de chômage. La part des CDD, en France notamment, s'accroît fortement par rapport à celle des contrats à durée indéterminée qui apportent une sécurité inappréciable à ceux qui en bénéficient. À cette inégalité face au marché du travail s'ajoute le fait que le partage de la valeur ajoutée entre les facteurs de production est de plus en plus favorable au capital. La volonté de déréglementer pour laisser les coudées franches aux entreprises afin qu'elles puissent créer plus de richesses débouche sur des remises en cause, comme celle des salaires minima. La conjoncture économique fabrique des exclus dont on a vu plus haut qu'ils ne votaient pas parce qu'ils se sentaient rejetés et de l'inégalité alors que la démocratie suppose non seulement la liberté, mais aussi

l'égalité. Après tout, comme le disait Gambetta, « ce qui constitue la vraie démocratie, ce n'est pas de reconnaître des égaux, c'est d'en faire ». À l'aide d'une discrimination positive économique, comme le préconise Éric Keslassy dans un ouvrage récent ? Quoi qu'il en soit, la crise du militantisme n'est donc pas *a priori* à chercher dans le manque de causes à défendre.

Elle est peut-être à chercher dans la tendance à vouloir tout expliquer par l'économie ou plus exactement par les contraintes économiques. Il faudrait prendre telle ou telle mesure économique parce qu'on ne pourrait pas faire autrement. Et les grands partis qui gouvernent ont dans leurs programmes des mesures souvent très proches qui consistent à faire confiance au marché, même si s'est au détriment des plus démunis. C'est ainsi que 50 % des personnes interrogées dans le Panel électoral français ne faisaient, en 2002, aucune différence entre les programmes de Jacques Chirac et Lionel Jospin. Le discours politique s'imprègne ainsi du vocabulaire économique et de l'idée que, les faits économiques étant têtus, « on ne peut pas faire autrement ». Une sorte de fatalisme économique se substitue ainsi au volontarisme politique et contribue à évacuer le politique de la vie sociale : à quoi bon aller voter puisque le politique est dominé par l'économique ? Les États, par exemple, ne doivent-ils pas, souvent, s'incliner devant la volonté des grands groupes internationaux ?

B. Une crise institutionnelle

Ne doivent-ils pas aussi s'incliner devant la volonté supérieure d'instances internationales dont un nombre croissant de directives doit être appliqué nationalement. Pour les membres de l'Union européenne, cette situation va de soi. Vingt-cinq pays de l'Europe ont en effet abdiqué volontairement et démocratiquement une partie de leur souveraineté au profit des institutions communautaires. L'Union est constituée de démocraties. Pour autant, fonctionne-t-elle de façon parfaitement démocratique, c'est-à-dire en toute transparence et en faisant participer les citoyens européens à la prise de décisions. Ce n'est pas le sentiment dominant. Le Parlement européen, instance législative élue au suffrage universel, n'a pas autant de pouvoir que les parlements nationaux qui, d'ailleurs, sont eux-mêmes largement dépouillés de leur pouvoir législatif par les gouvernements. En France, par exemple, deux textes législatifs sur trois proposés au vote des députés et des sénateurs émanent du gouvernement dont le rôle, s'il était parfaitement conforme au souhait de Montesquieu d'une réelle séparation des pouvoirs pour éviter les abus, devrait se cantonner à exécuter les lois votées par les représentants du peuple. Au niveau européen, cette tendance de l'exécutif, en l'occurrence la Commission des communautés européennes, à priver le législatif d'une partie significative de ses prérogatives est encore plus évidente. Elle est encore accentuée par le caractère technique de nombreuses décisions et le fait qu'elles proviennent d'une instance lointaine sur laquelle les citoyens n'ont pas le sentiment d'avoir la moindre prise. En outre, le *lobbying*, déjà très présent aux États-Unis, est aussi très utilisé pour influencer les autorités de Bruxelles. Or c'est là évidemment un moyen de pression discret, voire souterrain, qui échappe au contrôle démocratique. Qu'on ne s'étonne pas, dès lors, qu'il ne semble pas y avoir encore de véritable citoyenneté européenne d'autant que même les « représentants du peuple » européens, les parlementaires, ne sont pas élus par un collège électoral unique qui couvrirait tout le territoire de l'Union (soit tout de même 25 pays habitués à leur indépendance), mais par des collèges nationaux, voire, pour la France, régionaux. Au final, on a ce paradoxe que la construction européenne donne le sentiment qu'elle fait reculer la démocratie alors qu'elle regroupe les pays les plus démocratiques de la Terre.

Bien entendu, la domination des techniciens observée au niveau européen, se retrouve au niveau national. Les textes proposés par les gouvernements sont l'œuvre, la plupart du temps, des spécialistes non élus qui peuplent les cabinets ministériels qui concentrent entre leurs mains des pouvoirs que le peuple ne leur a pas conférés. En France, ces technocrates jouent un rôle particulièrement important dans la mesure où, bien que formés pour diriger

l'administration, ils se retrouvent souvent à la tête de grandes entreprises. Ce pouvoir des grands corps de l'État est surtout celui de l'École nationale d'administration (ENA), d'où le régime d'« énarchie » que nous subirions. Évidemment, la domination de hauts fonctionnaires le plus souvent issus des couches supérieures de la société (reproduction sociale oblige) et qui sont passés directement des grandes écoles à des postes de responsabilités accentue le sentiment que nos dirigeants sont coupés des réalités quotidiennes des citoyens ordinaires. Elle donne le sentiment de constituer avec les élus une sorte de *nomenklatura*, comme dans la défunte URSS, d'autant que ces derniers ont des caractéristiques sociologiques qui les rapprochent d'eux et les différencient du commun des citoyens. Ne sont-ils pas, eux aussi, en majorité issus des classes moyennes et supérieures, avec une surreprésentation, pour la gauche, des enseignants, et, pour la droite, des avocats et des médecins ? Comme les hauts fonctionnaires aussi, ce sont en majorité des hommes.

C. Individualisme et communautarisme à la hausse

La sous-représentation des femmes dans les instances dirigeantes des démocraties peut aussi être considérée comme un dysfonctionnement de ce type de régime. En France, où elle est particulièrement sensible, elle a justifié le vote d'une loi sur la parité qui oblige les partis à présenter autant de femmes que d'hommes aux élections. Bien que fondée sur une intention fort louable de rééquilibrage entre les sexes, elle pose néanmoins un problème grave : faut-il traiter les femmes comme une catégorie à part ? Aux États-Unis, les mesures de discrimination positive (*affirmative action*) en faveur des minorités ethniques ont montré leurs limites et engendré nombre d'effets pervers dont le moindre n'est pas le risque d'un développement séparé des communautés à l'image de l'*apartheid* désormais aboli en Afrique du Sud. Pourtant, d'autres minorités, ailleurs, réclament aussi un traitement de faveur, par exemple les minorités musulmanes en France qui auraient voulu pouvoir arborer des signes religieux dans le cadre de l'école de la République. On le sait, le débat récent sur la laïcité a, lui aussi, débouché sur une loi supposée empêcher tout prosélytisme à l'école. Autre exemple : celui des départements français d'outre-mer qui n'ont de cesse, pour ne pas subir trop durement les effets de textes qui ne leur conviennent pas, de faire référence à leurs « spécificités locales ». Bref, de plus en plus de groupes de toute nature cherchent à échapper à la loi commune, posant ce redoutable problème analysé par Alain Touraine : « Pourrons-nous vivre ensemble » en étant à la fois « égaux et différents » ?

Cette demande de droits spécifiques n'est-elle pas, au fond, le prolongement au niveau de chaque groupe social de la montée de l'individualisme dans nos sociétés. Déjà Tocqueville, dans *La Démocratie en Amérique*, s'inquiétait du repli de chacun qu'il voyait poindre sur sa sphère privée, son cocon familial, et du désintérêt pour la chose publique (la *res publica*) qui, pensait-il, risquait fort de déboucher sur la tyrannie, tous deux suscités par l'action d'un pouvoir tutélaire de plus en plus omnipotent, mais bienveillant. N'est-ce pas ce repli que l'on constate aujourd'hui, que la pression à la consommation privée encourage au nom des nécessités de la croissance (toujours l'économie...) et de la réalisation d'un hypothétique bonheur matériel ? Et le désintérêt pour la politique ne se nourrit-il pas du sentiment, déjà relevé par Tocqueville, qu'au fond, si les choses ne vont pas parfaitement bien, elles ne vont pas si mal grâce à notre État-providence souvent vilipendé, mais jugé désormais indispensable par la majorité ? Ce désintérêt est sans doute amplifié par les médias, où la politique se joue et se donne en spectacle, en raison du fréquent simplisme de bien des débats et de la dérision systématique des politiques qui y est pratiquée.

Pour le défenseur de la démocratie, tout cela n'est guère susceptible d'engendrer l'optimisme. Heureusement, la situation actuelle est porteuse de quelques raisons d'espérer, ou du moins de ne pas désespérer.

II. Des raisons d'espérer ?

Une première consisterait à constater que la démocratie semble gagner du terrain dans le monde. À la chute de l'*apartheid* évoquée plus haut, on pourrait ajouter celles du mur de Berlin qu'on imaginait pas, à l'époque, devoir tomber si vite et si brutalement, des talibans en Afghanistan, de Didier Ratsiraka à Madagascar ou de Saddam Hussein, par exemple, encore que, concernant celle du dictateur irakien, rien ne dit qu'elle débouchera nécessairement sur la démocratie pluraliste telle qu'elle est conçue en Occident. Et puis imposer la démocratie par la force comme le font les Américains, est-ce bien démocratique ? De toute façon, il serait facile de trouver d'autres territoires du tiers monde où la démocratie est bien fragile. Notre propos est plutôt ici d'évoquer des raisons de penser que, là où elle est durablement implantée, dans les pays développés occidentaux en général et en France en particulier, la démocratie peut résister, non seulement aux assauts du terrorisme, mais aussi à une sorte de dégénérescence que nous avons cherché à mettre en valeur dans la première partie. Ces raisons, nous allons les trouver d'abord dans le fait que l'apathie de la population est peut-être moins profonde qu'il n'y paraît, ce que laisse apparaître un certain renouvellement des formes de la participation, et ensuite dans le fonctionnement des institutions.

A. Une apathie moins grave qu'il n'y paraît

Elle apparaît, me semble-t-il, à trois niveaux :

- tout d'abord dans le fait que la démocratie semble admise comme étant définitivement le meilleur système politique ;
- ensuite dans le maintien d'une certaine capacité à se mobiliser ;
- enfin, dans le renouvellement des formes de participation.

Soulignons, en premier lieu, la popularité de l'idée même de démocratie, aussi bien là où elle n'existe pas, ou mal, que chez nous. Dans les pays où elle n'existe pas, les citoyens y aspirent. Le simple fait qu'on puisse leur demander leur avis sur la conduite des affaires est, pour eux, quelque chose d'extraordinaire.

Quand on interroge les électeurs français qui, eux, sont habitués à donner leur avis, ce qui peut les rendre quelque peu blasés, ils montrent néanmoins leur attachement à ce type de régime et au fonctionnement des institutions correspondantes, et ce à une écrasante majorité, y compris chez ceux qui votent pour des candidats ou des mouvements qui semblent les mettre en cause. Ceci souligne à quel point, pour nombre des électeurs de ces derniers, le vote est une façon de protester contre les détenteurs actuels du pouvoir et non une adhésion à un programme que, bien souvent d'ailleurs, ils ne connaissent pas dans les détails, n'y retenant que quelques arguments simplistes (exemple : il faut interdire les licenciements ou encore renvoyer les étrangers chez eux, ils prennent notre travail). De nombreux électeurs du Front national se plaignent même du mauvais fonctionnement de la démocratie ! Il est vrai que le scrutin majoritaire qui est le plus souvent utilisé en France ne leur permet pas d'avoir une représentation à l'Assemblée nationale.

La majorité des abstentionnistes eux-mêmes ne s'abstient pas systématiquement. Du reste, dans *Le Vote de tous les refus*, ouvrage faisant, sous la direction de Pascal Perrineau et Colette Ysmal, le bilan et l'analyse des élections françaises de 2002, Anne Muxel remarque qu'il y a de plus en plus d'abstentionnistes « dans le jeu », par opposition à ceux qui seraient « hors-jeu » parce que se sentant quelque peu en marge de la société, donc exclus du champ politique. Contrairement à ces derniers, ce nouveau type d'abstentionnistes aurait un profil assez proche des votants. Plutôt jeunes comme nombre d'abstentionnistes traditionnels, ils seraient en revanche plus cultivés qu'eux, se montrant capables de se mobiliser quand cela leur semble nécessaire, lorsque, par exemple, la démocratie leur semble en danger ou quand

l'enjeu leur paraît important. Ainsi, nombre d'entre eux se sont mobilisés lors du second tour de la dernière élection présidentielle. On y a en effet enregistré une participation nombreuse : 80,9 % de votants, soit huit points de plus qu'au premier tour pour tenter de faire barrage au candidat Le Pen jugé inquiétant pour la démocratie. Sur cent suffrages exprimés en faveur de Jacques Chirac lors de ce tour décisif, vingt provenaient des abstentionnistes du tour initial, un apport de voix significatif puisqu'il correspondait à près de la moitié de ces derniers (43 %). De même, les élections régionales de 2004 ont mobilisé un nombre de votants bien supérieur aux attentes, sans doute dans le but de faire connaître un certain mécontentement à l'égard du gouvernement Raffarin. Notons enfin que, quand s'organisent des formes de démocratie directe, par exemple des référendums locaux sur l'implantation d'un aéroport ou le passage d'une autoroute, la participation au vote est massive et indique bien que, quand les intérêts sont bien perçus, la majorité de la population n'hésite pas à donner son avis.

D'une certaine manière, le constat qu'il existe de plus en plus un abstentionnisme « dans le jeu » conforte une thèse déjà ancienne, inspirée de la théorie micro-économique, qui souligne que des populations mieux formées intellectuellement, mieux informées aussi, sont plus aptes qu'autrefois à jauger l'offre et la demande politiques pour décider s'ils doivent aller voter ou non, et si oui, pour qui.

B. Un renouvellement des formes de participation

La participation à la vie politique ne se limite pas au vote. Bien d'autres formes, moins conventionnelles, existent que l'on synthétise sous l'expression d'action collective dans la mesure où elles nécessitent, pour être efficaces, la mobilisation de nombreux citoyens. Ces derniers ont, en outre, la possibilité de se regrouper en associations.

Il y a longtemps que les citoyens utilisent d'autres formes d'expression que le vote, le plus souvent pour marquer leur mécontentement. Le syndicalisme a souvent appuyé ses revendications sur des grèves et des manifestations, et le fait encore. Les partis, de gauche surtout, ont aussi beaucoup utilisé la manifestation. Avec le recul des organisations syndicales et du phénomène partisan, avec sans doute aussi le renforcement de l'État-providence, l'action collective a changé de forme. Il y a, désormais, moins de grands mouvements nationaux faisant l'objet d'une mise en scène éprouvée. Aujourd'hui, les revendications liées au travail sont plus catégorielles, comme celle des intermittents du spectacle en France en 2003, ou plus localisées, ne concernant qu'une entreprise ou une région. Il n'en reste pas moins qu'il subsiste une capacité à mobiliser les foules quand les enjeux semblent suffisamment importants, comme l'ont montré l'entre-deux-tours de la dernière présidentielle française, ou la défense de la Sécurité sociale et le refus de certains aspects de la décentralisation des services publics en 2003.

D'autres ne cessent de se développer, qui mettent en scène des actions qui échappent à l'affrontement classique des salariés et des patrons. Ces nouveaux mouvements sociaux sont parfois très matérialistes quand il s'agit, par des occupations d'églises ou d'immeubles, de défendre les sans-papiers ou les mal logés. Ils sont pourtant en général moins matérialistes que les mouvements traditionnels, plus « post-matérialistes », pour reprendre la terminologie de Ronald Inglehart. Ils portent moins, en effet, sur les conditions de vie matérielles que sur un désir d'épanouissement personnel, de réalisation de soi, et sont le fait d'une population plus jeune et cultivée que la moyenne qui se bat pour l'égalité des sexes, pour la reconnaissance de l'homosexualité ou encore une culture régionale, en variant les formes d'action, n'hésitant pas à user de l'humour et de la dérision.

Une autre façon d'exercer sa citoyenneté activement est de participer à la vie associative. Si des groupes intermédiaires comme les partis et les syndicats sont en déclin, en revanche, le mouvement associatif est bien vivace, facilité dans notre pays par « la » loi de

1901 chère à Waldeck Rousseau. Certes, la plupart des associations ne sont pas « politiques » au sens strict dans la mesure où elles n'occupent pas, habituellement, l'espace du même nom. Les nombreuses créations concernent en effet plutôt le sport, la culture et les loisirs. Il n'en reste pas moins que même dans ce cas, elles permettent aux citoyens de participer activement à la vie sociale, voire, pour certaines catégories marginalisées, de mieux s'y intégrer. C'est ainsi que Catherine Withol de Wenden et Rémy Leveau montrent, dans un de leurs ouvrages, comment, grâce au réseau des associations, a pu émerger, chez les enfants des immigrés d'Afrique du Nord, les « beurs », ce qu'ils appellent une « beurgeoisie ». En outre, toute association, quelle qu'elle soit, peut être amenée à intervenir auprès des pouvoirs publics, ne serait-ce que pour obtenir des subventions, *a fortiori* si elles se situent clairement dans le champ politique, comme celles qui luttent contre le racisme ou pour aider les plus défavorisés, celles qui, gravitant autour des partis, leur servent de « boîtes à idées », ou encore tous les petits groupes qui défendent des intérêts particuliers – les groupes d'intérêts ou de pression –, souvent dans la coulisse, d'où leur nom de *lobbies* (« couloirs » en anglais, là où se jouent les luttes d'influence, loin de la foule et de la rue... et du contrôle démocratique).

C. De nouveaux équilibres institutionnels

Au-delà des imperfections que l'on peut constater et des critiques que l'on peut faire sur le fonctionnement des institutions des démocraties représentatives occidentales, nous évoquerons brièvement ici des aspects qui nous semblent plutôt favorables à la pérennité du système. Certes, il n'est guère question, en dehors de certaines expériences, encourageantes, sans doute, mais encore fort limitées, celles décrites, notamment, par Antoine Bevort dans *Pour une démocratie participative*, de revenir à une démocratie plus directe. Et les efforts de certains gouvernements comme le nôtre pour reconstruire une citoyenneté à l'École en général, et au lycée en particulier avec l'institution de cours d'éducation civique, juridique et sociale, aussi louables soient-ils, risquent fort de ne procurer que des bénéfices assez limités. Mais certaines évolutions récentes, qui tiennent à l'exercice du pouvoir, méritent d'être soulignées.

Remarquons tout d'abord que, dans plusieurs pays occidentaux, des mesures viennent progressivement renforcer les pouvoirs locaux. Ainsi, paradoxalement, les pouvoirs supranationaux pèsent de plus en plus sur les États, mais ces derniers se dépouillent aussi d'une partie de leurs prérogatives au profit d'instances plus proches des citoyens et de leurs préoccupations, comme les départements et les régions en France où ce mouvement de décentralisation se poursuit à l'initiative du gouvernement Raffarin au point parfois d'inquiéter ceux qui pensent y perdre l'égalité de traitement dont ils bénéficiaient jusqu'alors, c'est-à-dire certaines garanties d'emploi ou de salaire.

Mentionnons ici aussi une certaine pacification de la vie politique. Les alternances au pouvoir sont devenue monnaie courante dans les démocraties occidentales : Tony Blair peut succéder sans heurts à John Major, Jacques Chirac à François Mitterrand, Gerhard Schroeder à Helmut Kohl ou George W. Bush à Bill Clinton, personne ne s'en étonne. L'ancienne majorité, devenue opposition, lutte pacifiquement pour revenir au pouvoir. Sans doute utilise-t-on parfois, dans le débat politique, le sarcasme des « petites phrases », mais on use rarement de l'invective, jamais désormais l'attentat. Et si la politique « politicienne » irrite bon nombre d'électeurs, elle n'en est pas moins pacifique. Quand attentat il y a, il est l'œuvre de groupes extrémistes, souvent extérieurs à ces pays. Quand il s'agit de luttes armées internes, il semble bien que, tant en Irlande du Nord qu'en Corse, elles s'essouffent. Quant aux Brigades rouges en Italie, à la bande à Baader en Allemagne ou Action directe en France, leurs actions sanglantes relèvent désormais de l'histoire. De leur côté, les dirigeants de ces pays n'utilisent plus que très rarement la force pour réprimer les pratiques non conventionnelles de

participation, fussent-elles illégales. Ils n'usent plus non plus depuis longtemps de l'arrestation et de la détention pour se débarrasser d'opposants encombrants comme cela a pu se faire autrefois et comme cela se pratique encore dans certains régimes du tiers monde qui, de ce fait, ne méritent pas le qualificatif de « démocratiques » dont ils s'affublent.

Dans le même ordre d'idées, on peut avancer l'idée que la « cohabitation » telle qu'elle a eu lieu ces dernières années dans notre pays, de 1986 à 1988, de 1993 à 1995, et de 1997 à 2002, entre un gouvernement et un président représentant des courants opposés a atteint un sommet dans la pacification de la vie politique et dans l'exercice démocratique du pouvoir dans un régime fondé sur la représentation, même si cela a accrédité l'idée, chez certains, que la gauche et la droite, c'était, pour reprendre l'expression d'un ancien dirigeant communiste, « bonnet blanc et blanc bonnet ». Ainsi, deux des raisons qui ont contribué au désenchantement de la politique dans les pays occidentaux – alternance au pouvoir et cohabitation – sont aussi des raisons de juger que la démocratie n'est pas en si mauvaise santé que cela.

Il en est de même, paradoxalement, des affaires liées à la corruption. Ce n'est pas, en effet, parce qu'elles se sont multipliées ces dernières années, allant jusqu'à concerner le chef de l'État ou des ministres, que, d'une part, il y a plus de corruption, et que, d'autre part, la démocratie va mal.

D'abord, on remarquera que la décentralisation a rapproché les instances décisionnaires des citoyens donc les risques de corruption. En effet, il est plus facile, pour tout un chacun, de prendre contact avec un conseiller municipal, un maire, un conseiller général ou un conseiller régional qu'avec un ministre ou, *a fortiori*, un membre de son cabinet totalement inconnu du grand public pour essayer de les influencer, au besoins avec des moyens illégaux. Notons au passage que, d'une part, ce genre de pratique n'est pas habituellement réprimé dans les autres régimes, et, d'autre part, que le nombre d'affaires, en France par exemple, rapporté à celui des milliers d'élus est finalement infime. Autrement dit, contrairement à une image très répandue, l'écrasante majorité des politiciens est honnête.

Remarquons, en second lieu, que, s'il y a tant de procès mettant en cause des politiques, c'est que, face au législatif et à l'exécutif, le troisième pouvoir, la justice, fait son travail avec une indépendance qu'elle ne connaissait pas auparavant. Elle est même utilisée de plus en plus systématiquement, ce qui peut faire craindre un nouvel excès : alors qu'autrefois, la justice était systématiquement contrôlée par le ministre qui l'avait en charge, donc par l'exécutif gouvernemental, elle serait peut-être en train, sous la pression de citoyens qui hésitent de moins en moins à faire appel à elle, non seulement de contrôler le pouvoir, mais aussi de le dominer. La « judiciarisation » en cours pourrait alors dériver vers un gouvernement de juges, non élus (sauf aux États-Unis), donc non contrôlés par des moyens démocratiques. Autre risque de dérive...

À la justice chargée d'éviter les abus de pouvoir, on peut associer celle qu'on qualifie fréquemment de quatrième pouvoir : la presse. Il est vrai que sa liberté est aussi une garantie contre ces abus. Le mouvement de concentration que les entreprises de ce secteur connaissent comme le reste de l'économie est sans aucun doute une menace pour le pluralisme de l'expression. L'empire de l'australien Murdoch couvre aujourd'hui une bonne partie de la Terre, non seulement son pays d'origine mais aussi le Royaume-Uni et les États-Unis. De même, la famille Hersant en France et le groupe Bertelsmann en Allemagne ont fait main basse sur de nombreux journaux et magazines. Néanmoins, il semble bien que la presse ait conservé une réelle indépendance. C'est même elle qui est souvent à l'origine des enquêtes et des actions en justice concernant les politiciens. Son pouvoir, associé à celui du judiciaire, serait tel qu'on pourrait considérer avec Éric Zemmour que presse et justice sont « les nouveaux aristocrates de la V^e » (*Pouvoirs*, n° 99, p. 163) !

La liberté de parole, si elle est menacée par la constitution d'empires médiatiques, pourrait être renforcée par l'usage d'Internet. Il est toutefois encore bien difficile d'envisager une vraie « cyberdémocratie » tant à cause des abus que peuvent entraîner les excès d'une liberté non contrôlée que du fait que l'accès à ce nouveau moyen de communication est encore circonscrit à une minorité des populations des pays développés, la plus riche et la plus cultivée, alors qu'elle ne concerne qu'une partie encore très faible des autres pays.

Au terme de cette partie où nous avons pu tempérer l'impression d'apathie des populations des démocraties occidentales, repérer de nouvelles manières de faire de la politique et une pratique du pouvoir plus pacifique et équilibrée, nous pouvons affirmer que la démocratie n'est pas aussi fragile qu'on pouvait le penser au premier abord.

Conclusion

Nous avons vu, dans la première partie de ce travail, que l'effritement de la participation, la fragilisation d'institutions et la montée à la fois de l'individualisme et du communautarisme pouvaient accréditer l'idée d'une crise de la démocratie. Bien entendu, il s'agit uniquement ici de la démocratie représentative qui serait, entre autres choses, victime à la fois de la dérive oligarchique que craignaient les philosophes de l'Antiquité, un petit nombre d'« aristocrates » s'arrogeant le pouvoir au grand dam du reste de la population, de l'incapacité de l'État-providence devenu « démocratie providentielle », selon l'expression de Dominique Schnapper, à satisfaire les multiples demandes des groupes les plus divers, et de la mondialisation génératrice de nouvelles tensions et de nouvelles inquiétudes. La seconde partie, néanmoins, nous a permis de recenser des raisons de penser que ce type de régime connaît sans doute moins une période de crise que de mutations.

Il n'en reste pas moins que si l'on veut défendre « la pire des formes de gouvernement à l'exception de toutes les autres », selon cette expression célèbre tirée d'une déclaration de Winston Churchill à la chambre des Communes, il faut rester vigilant.

Bibliographie

En rapport avec ce sujet, vous trouverez mentionnés de nombreux travaux intéressants dans la direction de travail concernant la science politique et les sociétés contemporaines, pages 35-36 et 54-56, en particulier :

- Martine BARTHÉLEMY, *Associations : un nouvel âge de la participation ?*, Presses de Sciences po, 2000.
- Janine MOSSUZ-LAVAU, *Les Français et la politique. Enquête sur une crise*, Odile Jacob, 1994.
- Anne MUXEL (sous la direction de), « Les Français et la politique », La Documentation française, *Problèmes politiques et sociaux*, n° 865, 2 novembre 2001 [en peu de pages, une excellente synthèse].
- Alexis de TOCQUEVILLE (1981), *De la démocratie en Amérique*, Garnier-Flammarion, deux volumes (1^{re} édition : 1835-1840).
- Alain TOURAINE, *Qu'est-ce que la démocratie ?*, Fayard, 1994.

À ces références, on peut en ajouter trois autres :

- Antoine BEVORT, *Pour une démocratie participative*, Presses de Sciences-Po, « La Bibliothèque du citoyen », 2002 [avec des exemples actuels de démocratie directe].
- Simone GOYARD-FABRE, *Qu'est-ce que la démocratie ? La généalogie philosophique d'une grande aventure humaine*, Armand Colin, « U », 1998.
- Pascal PERRINEAU et Colette YSMAL (sous la direction de), *Le Vote de tous les refus. Les élections présidentielles et législatives 2002*, Presses de Sciences po, 2003.

Voici d'autres ouvrages qui vous permettront, si vous le désirez, d'approfondir :

- Marlène COULOMB-GULLY, *La Démocratie mise en scènes. Télévision et élections*, CNRS, « Communications », 2001.
- Xavier CRETIER et Isabelle SOMMIER (sous la direction de), *La France rebelle Tous les foyers, mouvements et acteurs de la contestation*, Michalon, 2002.
- Geneviève FRAISSE, *Muse de la raison. Démocratie et exclusion des femmes en France*, Gallimard, « Folio / Histoire », 1995 (1^{re} éd. : 1989).
- Pierre LÉVY, *Cyberdémocratie. Essai de philosophie politique*, Odile Jacob, 2002.
- Dominique SCHNAPPER, *La Démocratie providentielle. Essai sur l'égalité contemporaine*, Gallimard, "NRF Essais", 2002.
- Alain TOURAINE, *Pourrons-nous vivre ensemble ? Égaux et différents*, Fayard, 1997.
- Alain WEBER (sous la direction de), « Internet et la démocratie », *Après-demain*, n° 430-431, janvier-février 2001.
- Catherine WITHOL de WENDEN et Rémy LEVEAU, *La Bourgeoisie. Les trois âges de la vie associative issue de l'immigration*, CNRS, 2001.

Certains aspects de la vie politique évoqués ici ont fait l'objet de dossiers dans :

- *Alternatives économiques*, n° 193, juin 2001 : « Associations : le bel avenir », pp. 36-48.
- *Esprit*, n° 240, février 1998 : « Urgences démocratiques » [lire plus particulièrement le texte de Gil Delannoi, « Démocratie, le mot et le critère », pp. 60-73.]
- *Le Monde*, dimanche-lundi 3-4 février 2002 : « La démocratie en débat », pp. 13-20.
- *Le Monde*, supplément au n° 18 068 du mercredi 26 février 2003 : « Staline, 50 ans après : ce qu'il fut, ce qu'il fit et ce qu'il en reste. »
- *Le Monde / Dossiers et documents*, n° 313, octobre 2002 : « République : renouer le lien démocratique ».
- *Pouvoirs*, « Femmes en politique », n° 82, juillet 1997, pp. 4-143.
- *Pouvoirs*, « Islam et démocratie », n° 104, janvier 2003, pp. 1-142.